

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 MARS 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 17h06, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 37/1840 :**

Grands-Bois ZAC Cap Austral - Acquisition par la Commune de Saint-Pierre avec la Société Anonyme Cbo Territoria du bien cadastré section ET n°1991 partie

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, FERDE Thérèse, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (représentée par Madame ROUVRAIS Simone), NASSIBOU Guilaine (représentée par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (représenté par Madame HOARAU Denise), VAYABOURY Jean Patrick (représenté par Monsieur TEVANEÉ Jean François), BELLON Stéphen (représenté par Monsieur DIJOUX Stéphan).

**ABSENTS :**

MM. BALZANET Jonhy, LORION David, MOREL Didier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 14 mars 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 04 mars 2025.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
07/03/2025 à 13h03  
Date de la délibération : 11/03/2025  
Date de réception en préfecture : 13/03/2025

Michel FONTAINE

**Affaire n°37/1840 : Grands-Bois ZAC Cap Austral - Acquisition par la Commune de Saint-Pierre avec la Société Anonyme Cbo Territoria du bien cadastré section ET n°1991 partie.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Vu le contrat de concession d'aménagement de la ZAC Cap Austral signé entre CBo Territoria et la Commune de Saint-Pierre en date du 16Avril 2009.

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la concession d'aménagement de l'opération ZAC Cap Austral susvisée, l'îlot B a été réservé à la Commune de Saint-Pierre pour la réalisation d'un équipement public orienté à ce jour pour une école. Il s'agit de la parcelle cadastrée section ET n°1991 partie. Conformément au contrat de concession, et notamment son article 7, les éléments de superstructures restent à la charge de la Commune.

Au dernier bilan de la ZAC validé par le CRAC arrêté au 31 décembre 2021, cette parcelle représente en dépense une participation de l'aménageur en occurrence CBo Territoria à la charge foncière de la ZAC pour un montant de 350 K€ HT et en recette, la cession du foncier à la collectivité pour un montant de 502 K€ HT.

Il est nécessaire de faire acter cette transaction foncière prévue au contrat de concession et son bilan prévisionnel signé en 2009 suivant les modalités ci-dessus exposées.

Vu l'avis de France Domaine en date du 17/06/2024 réf. DS 16778861

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

• **D'APPROUVER l'acquisition du bien ci-dessous désigné avec la Société Anonyme CBo Territoria dont le siège social est situé : BP 105 – La Mare 97438 Saint Marie,**

Référence cadastrale Section :	Surface	Adresse	Situation	Destination
ET n°1991 partie Ilot B de la ZAC Cap Austral	3874 m <sup>2</sup> environ (à définir par mesurage)	Terrain d'Aviation (97410)	Non bâti	Equipement public

- **De FIXER les conditions d'acquisition comme suit :**
  - . **Prix** : 502 000 € HT montant forfaitaire inscrit au bilan de la ZAC. A ce montant s'ajoutera la TVA aux taux en vigueur en cas d'assujettissement.
  - . **Paiement** : comptant

Le financement de cette dépense sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire n° 518 2111 96651001 53 RE25000011

- **De SOLLICITER l'application de l'article 1042 du code général des impôts modifié par l'article 21/1/1 de la loi de finances de 1983 et textes subséquents**
- **De l'AUTORISER à SIGNER tous documents liés à cette affaire, notamment l'acte authentique d'acquisition par la Commune de Saint-Pierre.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONJAN

Accusé de réception en préfecture  
974-249740164-20250311-37-1840-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025